

CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-cinq mai, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le trente mai deux mille vingt deux.

ORDRE DU JOUR:

- Attribution marché pour l'aménagement de la Grande Rue
- Demande de subvention sur fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux
- Règlement restaurant scolaire
- Tarif cantine scolaire 2022/2023
- Participation aux travaux d'élagage de l'esplanade du Château
- Création de postes pour avancements de grade
- Adhésion au GIP RECIA et souscription au service PrimOT
- Réforme de la publicité des actes
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ALTUR Marie-Lise - COËNON Guy – LOISY Pauline – HERBEAUX Etienne – FAERBER Jean-Paul – HUGODOT Patricia – SIMON Francis – MARTENS Yannick - MECHELAERE Karine – DAIGREMONT Jérôme – RIVAS Delphine – TABANOU Victor – AMELINE Vanessa – FAYOL Jade – GATEAU Sophie – ROZIER Luc – QUENTIN Bérénice
Absent : HEBERT Benoît

Madame QUENTIN Bérénice a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Présence de Mme Barré du cabinet d'architecture BABo pour présentation du projet de salle polyvalente

choix des façades : enduit 2 teintes ou mélange zinc-enduit

Vote : 8 pour enduit deux teintes

8 pour zinc

2 abstentions

En tenant compte des avis reçus par mail des conseillers absents et du vote prépondérant de Madame le Maire, le choix final est enduit deux teintes.

ATTRIBUTION MARCHE AMENAGEMENT GRANDE RUE

Les membres du conseil municipal sont informés que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 Mai 2022 afin d'effectuer l'ouverture des plis pour le marché en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement de la Grande Rue.

Conformément au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie à partir des critères suivants, pondérés par ordre décroissant :

- le prix des prestations pour 60 % ;

- la valeur technique de l'offre, appréciée au vu des documents explicatifs pour 40 %.

Dix offres ont été réceptionnées :

7 pour le lot N°1 - Terrassements, voirie, EP et réseaux divers

3 pour le lot N°2 – Espaces verts

Après analyse des dossiers et négociations avec les entreprises, la commission s'est réunie une nouvelle fois le 23 Mai 2022 afin de valider la notation des offres.

Les offres retenues par la commission sont :

- LOT 1 – Terrassements, voirie, EP et réseaux divers : Entreprise SFA

Sur la Base Variante Réplik pour un montant HT de 494.055,65 Euros

- LOT 2 – Espaces verts : entreprise SFA

Pour un montant HT de 12.850,32 Euros.

Après cette présentation et échanges, sur proposition de la commission d'attribution, le Conseil, par 17 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer :

- le lot N° 1 - Terrassements, voirie, EP et réseaux divers à l'entreprise SFA pour un montant HT de 494.055,65 Euros, sur la base variante Réplik.

En cas de refus de la variante Réplik par l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre du permis d'aménager, l'offre retenue sera toujours celle de l'Entreprise SFA mais pour un montant HT de 530.035,51 Euros (option pierre de Souppes)

- le lot N°2 – Espaces verts à l'entreprise SFA pour un montant HT de 12.850,32 Euros.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente de Brissard, pour un montant de 1.280.500 € HT, soit un total de 1.536.600 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	RENOVATION SALLE POLYVALENTE	1.280.500 € HT
<u>FINANCEMENT</u>		
FDI CONSEIL DEPARTEMENTAL	150.000,00 €	
DSIL ETAT	256.000,00 €	
FONDS DE CONCOURS AGGLO	30.000,00 €	
AUTOFINANCEMENT	<u>844.500,00 €</u>	
	1.280.500,00 €	

L'échéancier prévisible de début des travaux des équipements est le suivant : dernier trimestre 2022.

REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Madame ALTUR, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, présente aux membres du Conseil Municipal, le règlement intérieur du restaurant scolaire mis à jour avec un article supplémentaire sanctions, suite aux conseils du service juridique de l'AM 28 consultés pour le cas d'un enfant difficile à gérer sur le temps de la pause méridienne.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, approuve le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

TARIF CANTINE SCOLAIRE 2022/2023

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023, à raison de 2% sur le prix du repas soit un tarif de :

Option 1 : 4 repas par semaine coût mensuel de 57,96 Euros sur 10 mois ou 29,53 Euros pour les paniers repas.

Pour les autres choix, le tarif pour un repas est de 4,20 Euros ou 2,14 Euros pour le panier repas.

Tarif repas adulte : 5,61 Euros le repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

ETUDE SUIVIE ET TARIF RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'étude suivie qui avait été mise en place après la classe (suite à plusieurs demandes des parents en conseil d'école) a été interrompue durant toute la période du COVID en raison des conditions sanitaires imposées par le protocole.

Il est proposé de remettre en place ce service auprès des familles à la rentrée scolaire 2022/2023.

Cette étude se déroulera de 16H35 à 17H35 les lundis, mardis et jeudis.

Au vu du coût horaire de la personne qui effectuera cette étude et aux nombres d'enfants inscrits, le tarif de la séance par jour pourrait être de 3 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de l'heure d'étude à 3 Euros.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ELAGAGE DE L'ESPLANADE DU CHATEAU

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 Avril 2021, un accord de principe avait été donné pour participer à hauteur de 50% sur les travaux d'élagage des arbres de l'esplanade du château engagés par le syndicat de copropriété.

Les travaux étant terminés et les factures présentées se chiffrant à un montant global de 7.028,25 Euros, Madame le Maire propose une participation de 3.500 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette participation et demande la modification des crédits budgétaires suivants :

- Dépenses imprévues – 022 - 3.500 Euros
- Subvention – 6574 Syndicat des copropriétaires du Château d'Abondant + 3.500 Euros

CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents de la collectivité remplissent les conditions d'avancement de grade (ancienneté dans le grade et dans l'échelon).

Madame le Maire propose donc la création des postes suivants au 1^{er} JUIN 2022 pour les agents concernés :

- TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet
- UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 8/35°

Le Conseil, à l'unanimité,

• **ACCEPTE** la création de trois postes permanents d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} JUIN 2022 : deux postes pour exercer les fonctions d'adjoint technique au service scolaire et un poste pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent en milieu rural.

• **ACCEPTE** la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 8 heures par semaine au 1^{er} JUIN 2022, pour exercer les fonctions d'aide au service et surveillance au restaurant scolaire,

• **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

• **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64, articles 6411.

ADHESION AU GIP RECIA ET SOUSCRIPTION AU SERVICE PrimOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune d'ABONDANT au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune d'ABONDANT et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Madame ALTUR Marie-Lise en qualité de représentant titulaire et Madame QUENTIN Bérénice en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le Maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'ABONDANT afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité par publication papier (en Mairie).

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

- DASSE Catherine épouse LAMBERT
- LENOIR Claude
- MARIE-LUCE Laurent
- METAYER Clément
- LIMPENS Cyril
- LOURSEYRE Patrick

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie Quentin

Actions sociales

Remerciements de M. et Mme Brazier pour les présents adressés à la maison de retraite pour Pâques.
Remerciements reçus de l'AMF28 pour la collecte réalisée au profit de l'Ukraine.

Interventions dans la commune

Café lecture : une intervention est proposée par la médiathèque de Dreux / Agglo. Bérénice sera référente et Guy organisera le goûter.

Le tour d'Eure-et-Loir passera sur la commune le 12 juin. Demande de sécuriser le passage au rond-point de Serville. Yannick est volontaire.

Info climat : personne d'Abondant qui souhaite faire une intervention sur le climat à destination des élus.

Rue de la République

Devis validé pour les enrobés rue de la République (15 000 €).

Civisme

Mme le Maire tient à informer le conseil municipal de l'attitude déplorable et inadmissible d'un administré bien évidemment anonyme. Il a été trouvé dans la cour de la mairie un sac poubelle avec mot dessus (sans signature) + hérisson mort à l'intérieur, écrasé par un véhicule. C'est un manque de respect pour les secrétaires de la commune car je n'ose imaginer dans quel état elles l'auraient trouvé en ouvrant le sac le lundi matin !

Intervention de Marie-Lise Altur

Fête des voisins

Moment très convivial, à réitérer l'année prochaine mais il faudra communiquer plus en amont et mobiliser davantage d'élus afin d'avoir plus de quartiers.

Intervention d'Etienne Herbeaux

Sécurité incendie

Vérification des bornes par les sapeurs-pompiers : 2 bornes à changer + 2 bornes à rehausser + 9 bouchons à remettre. Arbustes à tailler pour dégager les bornes à incendie. Les sapeurs-pompiers demandent la mise en place de panneaux indiquant le volume pour les réserves enterrées. Réserve incendie place de l'église : une allée est demandée pour y accéder. Vérifier si c'est une obligation ou juste conseillé.

Bassin de rétention rue de la Demoiselle

Pas de nouvelles de l'agglomération de Dreux.

Travaux rue de la République

Demande de devis pour faire un enrobé jusqu'à la fin de la rue des Buis.

Voirie

Tournée des rues avec l'entreprise DTP pour boucher les trous et les traverses. Devis pour 17 rues (28 000 € de réparation). Peut être fait rapidement. Vérifier avec le diagnostic réalisé par la poste.

Commande des panneaux pour la rue de l'Échalier bientôt terminée.

Mme le Maire rappelle que le panneau rue du Moulin à vent est à remettre en place ou à enlever.

Intervention de Guy Coënon

14 juillet

Organisation d'une commission fêtes et cérémonies le 2 juin afin d'organiser l'événement.

Fleurissement

5 pots de fleurs posés en accord avec les riverains rue de la Demoiselle. Quelqu'un a tenté de dérober un magnolia dès le premier jour.

Entretien de la commune

Un TIG va être affecté à la commune pour une durée de 100 heures.

Installation de pierres pour l'entrée du stade (validé par le SDIS) + terrain labouré au niveau du City afin d'éviter l'installation des gens du voyage (remerciements à M. Alland pour l'avoir fait gracieusement).

Associations

Une habitante d'Abondant souhaite mettre en place une école de tennis (cours). Une convention de mise à disposition sera signée avec la commune.

Intervention de Jérôme Daigremont

Civisme

Le jeune homme qui roulait trop vite sur la commune a-t-il été reçu en mairie ? Oui, il s'est excusé des propos irrespectueux qu'il avait eu envers Mme le Maire.

Intervention de Karine Mechelaere

La rue de l'Echalier sera-t-elle placée en sens interdit côté rue des Poteries ? Oui, en accord avec les riverains. De plus, cela créera un axe Brissard – Abondant plus sécurisé pour les cyclistes et les piétons, notamment aux heures des écoles.

Intervention de Sophie Gateau

Signale une lanterne cassée au croisement rue des Minières / rue d'Anet.
Signale un panneau poids lourds à enlever sur le terrain rue des Marchés.

Intervention de Luc Rozier

Entrée du périscolaire.

Demande si l'entrée du périscolaire va se poursuivre côté parking ? À priori oui, l'environnement est plus sécurisé, on évite le stationnement gênant dans la Grande rue.

Intervention de Jean-Paul Faerber

Fleurissement

Les plantations du printemps sont presque terminées. Les balconnières de la mairie ont été changées afin d'avoir une certaine uniformité avec les couleurs des candélabres et la grille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente sept minutes.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Abondant, Eure-et-Loire. The seal features a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE D'ABONDANT' at the top and 'EURE ET LOIRE' at the bottom, with two stars on either side. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.